



**AVIS PUBLIC  
DE CONSULTATION ÉCRITE  
SUR LE 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-04  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2015-05  
DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (T.N.O.) RIVIÈRE-BONAVENTURE  
ET RUISSEAU-LEBLANC DE LA MRC DE BONAVENTURE**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (T.N.O.) RIVIÈRE-BONAVENTURE ET RUISSEAU-LEBLANC DE LA MRC DE BONAVENTURE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil des maires de la MRC de Bonaventure, suite à l'adoption, par la Résolution numéro 2022-01-26 lors de la séance du 26 janvier 2022, du 1<sup>er</sup> projet de Règlement numéro 2022-04 modifiant le Règlement de zonage des Territoires non organisés (T.N.O.) Rivière-Bonaventure et Ruisseau-Leblanc de la MRC de Bonaventure, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi ;

**QUE** ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'autoriser l'usage 5834 « Résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet (meublé et équipé pour repas) » dans les autres usages permis de la Zone à dominance Loisir extensif 11-L;

**QUE** ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de la zone concernée 11-L, ainsi que des zones contiguës suivantes : 2-F, 3-F, 4-F, 7-F, 12-L, 20-V et 24-C ;

**QU'IL** sera possible d'en faire la consultation au bureau de la MRC de Bonaventure aux heures ordinaires de bureau et sur le site web de celle-ci à l'adresse [www.mrcbonaventure.com](http://www.mrcbonaventure.com). Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante [info@mrcbonaventure.com](mailto:info@mrcbonaventure.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante 51, rue Notre-Dame, New Carlisle (Québec), G0C 1Z0;

**QUE** pour faire suite aux règles sanitaires décrétées par le Gouvernement du Québec le 20 décembre 2021, il n'y aura pas d'assemblée publique de consultation;

**QUE** le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la MRC de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau ou peut être demandée à l'adresse courriel suivante [info@mrcbonaventure.com](mailto:info@mrcbonaventure.com);

**QUE** ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Donné à New Carlisle, ce 31 janvier 2022.

  
François Bujold, Directeur général et secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**de l'  
AVIS PUBLIC  
pour la  
CONSULTATION ÉCRITE  
SUR LE 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-04  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2015-05  
DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (T.N.O.) RIVIÈRE-BONAVENTURE ET  
RUISSEAU-LEBLANC DE LA MRC DE BONAVENTURE**

Je, soussigné, François Bujold, certifie sous mon serment d'office

que j'ai publié l'avis ci-avant conformément à la Loi,

le 31 janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 31<sup>ème</sup> JOUR DE JANVIER 2022.

*François Bujold*

François Bujold,  
Directeur général et secrétaire-trésorier